

un Humain peut il n'appartenir a aucune nation tout en étant reconnu par celles ci ?

Par **Emlal**, le **19/11/2021 à 18:43**

Bonjour. J'ai entrepris des recherches sur le concept de consentement à l'état mais cela m'a mené à une question à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse : que se passe t'il si un citoyen de (Français par exemple) en désaccord avec les lois de son pays décide de le quitter sans pour autant intégrer un autre ? Cela fait de lui un homme sans état cela est-il possible ?

Par **C9 Stifler**, le **20/11/2021 à 09:17**

Bonjour,

Une personne "sans Etat" est une personne sans nationalité, c'est-à-dire un apatride. C'est juridiquement possible, même si pour la France la Cour Européenne des droits de l'Homme fait obstacle à cette situation d'apatride.

Par contre, ce n'est pas parce qu'il quitte son Etat qu'il est déchu de sa nationalité, il sera simplement un ressortissant.